PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer

Arras, le 20 OCT. 2022

Service de l'économie agricole

Arrêté désignant les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture – CDOA

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;
Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, modifié par le décret n° 2000-139 du 16 février 2000, notamment ses articles 1 à 3 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 portant création de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2018, et de ses arrêtés modificatifs en date du 4 mars 2019 et 1er septembre 2019, désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA);
Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2019 habilitant les organisations syndicales d'exploitants agricoles à être représentées au sein des commissions ;
Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
Vu les propositions des organisations concernées et l'absence de retour concernant les représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture – collèges des entreprises non coopératives et des entreprises coopératives;
Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Commission départementale d'orientation de l'agriculture, prévue à l'article R. 313-1 du Code rural et de la pêche maritime, est composée au plan professionnel comme suit :

I – Les membres « es qualité » :

- le Préfet ou son représentant, président de ladite commission,
- le Président du conseil régional ou son représentant,
- le Président du conseil départemental ou son représentant,
- le Président d'un syndicat mixte de gestion d'un parc naturel régional ou son représentant,
- le Directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant,
- le Président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

II – Les membres nommés pour leur représentativité :

a - Représentants de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais

Représentants titulaires :

Monsieur Christian DURLIN, Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais;

Madame Francine THÉRET, Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

Madame Sylvie DELATTRE, Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

- **Représentants suppléants :**

Monsieur Sébastien BOCQUILLON, Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

Monsieur Clément CUVILLIER, Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

Monsieur Benoît DELATTRE, Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

Madame Chantal LEGAY, Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

Monsieur Jérôme MUSELET, Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

Monsieur Antoine PEENAERT, Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

b - Représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

Entreprises non coopératives

- Pas de désignation,

Entreprises coopératives

- Pas de désignation,

c - Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées

Coordination rurale

Monsieur Benoît PLANCHANT, coordination rurale, titulaire ;

- Monsieur Quentin BOILLY, coordination rurale, suppléant ;
- Monsieur Arnaud DEREGNAUCOURT, coordination rurale, suppléant.

Monsieur Olivier DERON, coordination rurale, titulaire ;

- Monsieur, Jean Louis FENART, coordination rurale, suppléant ;
- Monsieur Guy BOISLEUX, coordination rurale, suppléant.

Confédération Paysanne

Monsieur François THERY, Confédération paysanne, titulaire ;

- Monsieur Stéphane DELMOTTE, Confédération paysanne, suppléant,
- Monsieur Daniel TROLLÉ, Confédération paysanne, suppléant,

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs

Madame Lucie DELBARRE, FDSEA, titulaire ;

- Monsieur Philippe DAUSSY, FDSEA, suppléant ;
- Monsieur Damien DUPAS, FDSEA, suppléant ;

Monsieur Denis GOURDIN, FDSEA, titulaire ;

- Monsieur Benoît LAINE, FDSEA, suppléant ;
- Monsieur Jean-Edouard MARLARD, FDSEA, suppléant ;

Monsieur Jean-Pierre CLIPET, FDSEA, titulaire ;

- Monsieur Jérémy VANDROMME, FDSEA, suppléant;
- Madame Angélique ALLOUCHERY, FDSEA, suppléant;

Monsieur Charles INGLARD, FDSEA, titulaire ;

- Monsieur Hervé BERTRAND, FDSEA, suppléant ;
- Monsieur Serge CAPRON, FDSEA, suppléant ;

Monsieur Adrien BEZU, JA, demeurant , titulaire ;

- Monsieur Julien DUCHATEAU, JA, suppléant ;
- pas de 2e suppléant.

d - Représentants des salariés agricoles

Monsieur Jean Pierre CHIVORET, CFTC-AGRI, titulaire ;

- Monsieur Sébastien GALLET, CFTC-AGRI, suppléant ;
- Monsieur Jean-Luc DOURLENS, CFTC-AGRI, suppléant.

e- Représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

Commerce indépendant de l'alimentation

Madame Marie-Noëlle ACQUETTE, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), titulaire ;

- Pas de suppléant.

Distribution des produits agro-alimentaires

Monsieur Jean Marc DEVISE, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Artois, titulaire ;

- Pas de suppléant.

f - Représentants du financement de l'agriculture

Madame Hélène PAINBLAN, Crédit agricole mutuel Nord de France, titulaire ;

- Monsieur Bernard PACORY, Président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Nord de France, suppléant ;
- Monsieur TETTART Philippe, Crédit agricole mutuel Nord de France, suppléant.

g - Représentants des fermiers métayers

Monsieur Laurent FOURNIER, Fermier métayer section départementale des preneurs de baux à ferme, titulaire ;

- Monsieur Hervé CHIVET, Fermier métayer section départementale des preneurs de baux à ferme, suppléant ;
- Monsieur Arnaud CAILLEREZ, Fermier métayer section départementale des preneurs de baux à ferme, suppléant.

h - Représentants des propriétaires agricoles

Monsieur Albert LEBRUN, Président du Syndicat départemental des propriétaires privés ruraux (SDPPR), titulaire ;

- Monsieur Christian DEMILLY, SDPPR, suppléant ;
- Monsieur Dominique LECLERCQ, SDPPR, suppléant.

i - Représentants de la propriété forestière

Monsieur Gilles de LENCQUESAING, Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais, titulaire ;

- Madame Anne GUILBERT-BOISLEUX, Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais, suppléante ;
- Monsieur Hubert ANSELIN, Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais, suppléant.

j - Représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement

Pas de désignation pour l'association Nord nature environnement ;

Monsieur Bernard DUHANEZ, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, titulaire ;

- pas de suppléant.

k - Représentants de l'artisanat

Monsieur Thibault SALOME, Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais, titulaire :

- Monsieur Gabriel HOLLANDER, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais, suppléant ;

l - Représentants des consommateurs

Monsieur Paul HURTAUX, UFC que choisir Artois, titulaire ;

- Monsieur Gérard BARBIER, UFC que choisir Artois, suppléant ;
- pas de 2e suppléant.

m - Personnes qualifiées

Monsieur Dominique TABARY, Centre d'économie rurale Nord Pas-de-Calais (CER 59-62), titulaire ;

- Madame Virginie DELCROIX, Association fiscale agricole (AFA), suppléante.

Monsieur Gilbert DORET, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe (CMNE), titulaire ;

- Monsieur Michel HEDIN, administrateur du Crédit mutuel Nord Europe, suppléant ;

ARTICLE 2 :
La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans. Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 :
L'arrêté préfectoral du 29 août 2018, et ses deux arrêtés modificatifs, désignant les membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du Pas-de-Calais sont abrogés.

ARTICLE 4 :
Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Alain CASTANIER